

## MISE EN OEUVRE de la REGLE de PAUL VI DEFIS ACTUELS

1. Accueil de la Règle
2. Articulation (Structure) de la Règle;
  - 2.1 Prologue
  - 2.2 L'Ordre Franciscain Séculier: Nature
  - 2.3 Forme de Vie
3. Vie en Fraternité : Organisation
4. Défi

### 1. Accueil de la Règle

La Règle a été approuvée le 24 juin 1978, et c'était le dernier ou du moins l'un des derniers documents approuvés par notre bien-aimé Saint Paul VI.

Le Pape, en nous confiant la Règle, manifesta le souhait et la confiance que la Règle soit un instrument efficace pour redonner impulsion et vigueur au charisme franciscain au travers de l'apport essentiel des franciscains séculiers :

*« Nous sommes heureux que le « charisme franciscain » encore aujourd'hui soit vigoureux pour le bien de l'Eglise et de la communauté humaine ... Nous, confiants que la forme de vie, prêchée par cet admirable Homme d'Assise, recevra une nouvelle impulsion et fleurira avec vigueur, ... nous approuvons et confirmons par notre autorité Apostolique, la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier, et nous accordons la force de la sanction apostolique » ...*

La communication officielle de son approbation fut notifiée au P. Vitale Bommarco, Ministre Général OFMConv., de la Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers par une lettre datée du 20 septembre 1978, dans laquelle nous pouvons lire : *« Nous formulons nos vœux les plus fervents pour que la solennelle approbation pontificale soit motif de stimulation de tous les membres de l'Ordre Franciscain Séculier à observer la nouvelle Règle avec un engagement généreux... » (1).*

La Règle fut remise le 4 octobre 1978 au Conseil International OFS dans la chapelle du monastère du Corpus Christi, par les sœurs clarisses capucines de la Garbatella, par le P. Pasquale Ryvalski, OFMCap., au nom de la Conférence des Ministres Généraux du Premier Ordre et du TOR. Le même jour Manuela Mattioli écrivit à tout l'Ordre :

*« ... Le renouveau de la Fraternité Séculière connaît avec la promulgation de la nouvelle Règle un moment fort et décisif ..., il est nécessaire parce que ce travail de l'aggiornamento postconciliaire continue, que le visage et l'esprit de l'Ordre Franciscain Séculier tel qu'il apparaît dans la Règle rénovée soit bien clair et enraciné. Pour cela, alors que nous remercions les Pères Ministres Généraux de nous l'avoir remise solennellement, nous invitons tous les frères et les sœurs à l'aimer, à la connaître et, surtout, à la vivre aujourd'hui pour pouvoir « mourir avec elle » (cfr. II Celano)»*

La Règle fut accueillie avec enthousiasme et une grande attente dans tout l'Ordre et aussi dans le reste de la Famille Franciscaine, comme un véritable don de l'Eglise,

une synthèse précieuse de la spiritualité franciscaine et un instrument hautement valable pour renouveler la vie dans tout l'Ordre.

## **2. La Règle s'articule en quatre sections:**

Prologue: Exhortation de St François aux Frères et Sœurs de la Pénitence

Chapitre I: L'Ordre Franciscain Séculier (OFS), articles 1-3

Chapitre II: La forme de Vie, articles 4-19

Chapitre III: La vie en Fraternité, articles 20-26

L'exhortation de St François n'est pas là par hasard comme prologue à notre Règle: ce fut une initiative des Ministres Généraux, quand on cherchait un texte comme prologue, qui nous introduise dans la spiritualité d'origine que St François lui-même avait transmis à ses pénitents, et comme le soulignaient les Ministres Généraux dans la lettre de remise de la Règle :

*« L'un des piliers du renouveau souhaité est le retour aux origines, à l'expérience spirituelle de François d'Assise et des frères et des sœurs de la pénitence, qui reçurent de lui l'inspiration et la ligne de conduite. Cette intention est suggérée par l'insertion comme prologue de la « Lettre aux fidèles » (recenso prior, dans sa première traduction), ainsi que dans les références constantes à la doctrine et à l'exemple de St François ».*

C'est à la lumière et au travers du prisme de cet écrit que, en tant que Franciscains Séculiers, nous devons interpréter et vivre la nouvelle Règle. Ceci est un thème sur lequel les responsables de l'OFS devront insister fortement, aussi bien dans la formation initiale que permanente, parce que ce Prologue ne reçoit pas toute l'attention qu'il devrait avoir.

Le Chapitre I, dans les articles de 1 à 3, traite avec une grande clarté et incision ce qu'est la nature de l'Ordre et sa place dans la Famille Franciscaine et dans l'Eglise.

1. La définition de la Famille Franciscaine est particulièrement significative. Pour la première fois celle-ci est définie et reconnue dans un document officiel de l'Eglise. A cela suit l'affirmation de la communion vitale réciproque de tous les franciscains : laïcs, religieux et prêtres des trois Ordres. Ces affirmations ont l'autorité d'une confirmation magistérielle, la Règle étant un document approuvé par le Pape. Dans cet article est défini, enfin, la vocation spécifique à laquelle tous les franciscains sont appelés : suivre le Christ sur les traces de Saint François.
2. L'unité de l'Ordre est inscrite et les objectifs fondamentaux spécifiques des Franciscains Séculiers sont définis :
  - Atteindre la perfection de la charité – chemin de sainteté – (objectif commun à tous les chrétiens) ;
  - Vivre l'Evangile à la manière de Saint François ;
  - Observer la Règle.
3. La nouvelle Règle nous place dans une parfaite continuité avec les Règles précédentes et sous la tutelle du Saint Siège.

Le Chapitre II, dans une parfaite adhésion à l'esprit d'authentique conversion chrétienne vécu et transmis par Saint François, guide les franciscains séculiers à

diriger tous leurs efforts pour réaliser une profonde conversion de leur propre « être » dans un processus de conformation au Christ, dans une perspective réellement trinitaire.

Les articles 4-10 tracent, en crescendo, un programme exigeant de conformation à Jésus-Christ et en pleine communion avec l'Église en union et imitation de la Bienheureuse Vierge Marie.

4. **Mettre** le Christ au centre de sa vie, et par le Christ dans l'Esprit-Saint aller vers le Père, pour une vie en surabondance dans le sein de la Trinité. Est Christ celui que nous révèle pleinement le Père (CG 12)

5. **Rencontrer** le Christ de façon concrète avant tout chez les **frères**, dans les Saintes Ecritures, dans l'Église, dans les actes liturgiques, surtout dans la concrétisation de Son Corps et Son Sang dans l'Eucharistie.

Je veux m'arrêter un moment sur ce que je considère un des points forts de notre vocation chrétienne et franciscaine, selon ma manière de voir et l'expérience vécue dans mes années de service: c'est d'être frères, découvrir la valeur chrétienne et charismatique de la fraternité par excellence, parce que nous avons un Père unique : Dieu notre Père.

François une fois encore exprime sa conviction que c'est Dieu qui a encouragé sa vie en fraternité :

*«Et après que le Seigneur m'eut donné des frères, personne ne me montra ce qu'il fallait faire, mais le Très-Haut lui-même me révéla que je devais vivre selon la forme du Saint-Evangile. »(Test 14).*

Quand François d'Assise découvre le frère, les yeux de son âme se sont ouverts, son cœur s'est agrandi, comprimé par le désir d'avoir et de posséder, il se sent séduit ; c'est seulement alors que François découvre que ce qu'il était en train de chercher vivait déjà au centre de sa vie, c'est alors qu'il rencontra Celui qu'il adorait sans le connaître.

6. **Union** pleine avec le Christ au travers du Baptême, en communion avec son corps mystique et avec les Pasteurs de l'Église.

7. S'engager à **penser et agir** comme le Christ. Conversion permanente. Le Pape François, dans l'Exhortation "Gaudete et Esultate" (20 et 23), nous dit que la conversion "...consiste à s'associer à la mort et à la résurrection du Seigneur d'une manière unique et personnelle, à mourir et à ressusciter constamment avec lui. » C'est toujours avec la Grâce du sacrement de Réconciliation. Nous sommes dans le temps du Carême, temps propice à un fort engagement à la conversion : le Pape nous invite ; « *Essaie de le faire en écoutant Dieu dans la prière et en reconnaissant les signes qu'il te donne* » ...

8. Rechercher l'**union contemplative** avec le Christ dans la prière constante. Avec la Grâce de l'Eucharistie et dans la prière liturgique. La prière est toujours un moment de discernement ... « *Demande toujours à l'Esprit ce que Jésus attend de toi à chaque moment de ton existence et dans chaque choix que tu dois faire, pour discerner la place que cela occupe dans ta propre mission.* (GE 23) Vraiment nous avons besoin de prier pour que « *tu puisses reconnaître quelle est cette parole, ce message de Jésus que Dieu veut délivrer au monde par ta vie !* » (GE 24)

9. Le modèle pour se mettre à la suite du Christ(*sequela*) et d'union au Christ c'est la Vierge Marie, notre mère et protectrice. Imiter sa disponibilité, son humilité et sa prière confiante.

10. **Obéissance**, comme celle de Jésus à la volonté du Père, pour une *sequela* étroite du Christ à témoigner dans toutes les activités séculières.

Ensuite, les articles 11-19 dessinent le “faire” qui doit découler de l’ « être », dans nos activités mêmes, humaines, familiales, religieuses et sociales, orientées vers la paix et le respect de la création et à la justice, dans un esprit de fraternité humaine et universelle.

11-12. De simples administrateurs des biens reçus en faveur des enfants de Dieu. Détachés des biens matériels dans un chemin de désappropriation de soi et de restitution à Dieu des biens reçus, dans les personnes des fils de Dieu. Libres pour aimer Dieu et les frères.

13-14. Fraternité en actes: tous les enfants de Dieu, tous à l’image du Fils, tous les frères, tous égaux, dans le service de tous, pour réaliser un monde fraternel et évangélique par notre « faire » responsable et avec tous les hommes de bonne volonté.

15-16. Encourager par sa propre vie et avec des initiatives courageuses le champ de la justice et de la vie publique. Considérer le travail comme un don et une participation à la création et de service envers tous les hommes.

17. Famille-Mariage-Enfants: exemple de fidélité, paix, respect de la vie. Un amour comme celui du Christ pour l’Eglise.

18. Respect et soin pour tout le Créé. Fraternité universelle.

19. Ouvriers concrets de la paix, unité et ententes fraternelles. Porteurs de la joie parfaite, allégresse et espérance dans chaque circonstance. Avec foi en la Résurrection du Seigneur et dans l’Amour Rédempteur de Dieu, nous attendons avec sérénité Sœur la mort.

Ceci est la véritable conversion que nous devons faire de toute façon comme chrétiens, et le faire comme François pour être franciscains.

Cette priorité essentielle dans l’être sur le faire a été réaffirmée avec force dans l’article 100.3 des Constitutions Générales qui ont suivi la Règle douze ans plus tard et qui en sont le complément nécessaire et admirable :

*“La fidélité à leur propre charisme, franciscain et séculier, et le témoignage d’une fraternité vraie et ouverte sont les principaux services qu’ils rendront à l’Eglise, communauté d’amour. Qu’ils soient reconnus pour leur « être » d’où découle leur mission. »*

Ainsi ces articles du Chapitre II de la Règle nous introduisent dans la mission que nous devons mener en tant que personne et en tant que Fraternité.

Le Chapitre III décrit les normes de base pour l’organisation et la gouvernance de l’Ordre et le lien de communion avec les frères religieux pour l’assistance spirituelle et pastorale au nom de l’Eglise.

A partir de mon expérience, je peux souligner que nous avons été bien plus rapide à développer ce chapitre dans la vie de l'Ordre qu'à approfondir le Chapitre II, où est tracé le parcours de l'être et de l'agir, et cela devrait nous préoccuper.

De ce chapitre, je veux rappeler un article qui doit être mis en évidence dans la célébration de ce 40<sup>ème</sup> anniversaire de notre Règle. Il s'agit de l'Article 21 dans lequel il est montré que le service est aussi une question d'amour : Amour pour la propre vocation, pour la propre Fraternité et pour les frères. La disponibilité à servir, dont il est question dans cet article, est une conséquence de l'amour, et non un exercice d'autorité. C'est une question de pluralité et d'une certaine manière de respect. Les Constitutions, qui appliquent et développent la Règle, l'indiquent clairement dans les articles 32.2 et 33.

### **3. RECOMMANDATIONS SUR LA BASE DE L'EXPERIENCE DE CES 40 ANS DE LA REGLE.**

De la constatation du fait que souvent nous nous sommes concentrés plus sur le faire que sur l'être, naît la nécessité d'exhorter les frères et les sœurs à un engagement plus exigeant vers une conversion radicale permanente (Règ.7), afin que le « faire » découle de l'« être » et ne constitue pas l'engagement majeur des Franciscains Séculiers.

Pour être chrétiens, et chrétiens franciscains, il est nécessaire de :

- Se laisser transformer par la grâce de Dieu pour se conformer complètement à Jésus, en se confiant docilement et entièrement à l'action de l'Esprit-Saint, comme François.
- Apprendre à vivre la relation fraternelle avec nos frères et avec le monde au travers de Jésus, premier-né de tant de frères.
- Apprendre à prier dans et avec le cœur, dans toutes les situations et toujours.
- S'engager à opérer une conversion radicale permanente pour assumer une connaissance profonde de notre petitesse (humilité).
- S'enraciner dans une confiance existentielle complète dans l'Amour de Dieu.
- Rechercher toujours les dernières places,
- Avoir l'esprit du Seigneur, se décentrer pour mettre au centre de nous-mêmes Jésus (se désapproprier : sans rien à soi).
- Rendre à Dieu tout ce qui est de nous-mêmes et les biens reçus, dans la louange, dans le remerciement, dans la générosité et dans le service envers les autres.
- Apprendre à vivre la contemplation comme recherche d'union avec Dieu au plus profond de nous-mêmes.
- Prendre très au sérieux la phrase: ... *poussés par l'Esprit pour atteindre la perfection de la charité dans son propre état de séculier* ... La perfection de la charité c'est la communion avec Dieu, c'est la sainteté. C'est à nous *de le vouloir* et l'Esprit, qui nous pousse, nous permettra d'atteindre le but. Par

expérience personnelle, je sais que si je n'atteints pas le but, c'est seulement que chez moi il y a un défaut de volonté. Et cela sera possible seulement au travers d'une intimité profonde avec l'Évangile.

- *En passant de l'Évangile à la vie* c'est en vérifiant notre vie en la confrontant à l'Évangile. Rendre tout à Dieu. La Règle n'est rien d'autre qu'une exhortation à vivre l'Évangile à l'état plus pur, comme François.

#### 4. Défi pour le futur

Je crois fermement que, sur la base de l'expérience de ces premiers 40 ans, nous devons orienter le futur de la formation dans l'Ordre **sur l'être**.

Seulement avec le **faire**, sans **l'être**, l'Ordre ne mûrira pas et graduellement régressera à une routine simple et fatiguée.

Chers frères et sœurs, la Règle est, pour ceux qui en ont fait profession, le code et la clé pour trouver la juste réponse, fruit de l'expérience franciscaine séculière, aux multiples interpellations qui se présentent aux citoyens et aux chrétiens dans la vie quotidienne. Aujourd'hui on doit réaffirmer qu'il est nécessaire d'incarner la Règle dans sa propre vie et la transformer en vie de nos Fraternités et, donc, répondre aux exigences et aux attentes de l'Église, qui est une communauté d'amour.

Rome, 24 mars 2019

*Encarnación del Pozo, OFS*